

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2024



Nomenclature : 1.4
2024/40

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 juin 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absents excusés représentés :

BOILEAU Pascal (pouvoir Benjamin DUMORTIER), SILVESTRI Antoine (pouvoir Nadia COURBEZ), THOREL Mireille (pouvoir Marion DUBOIS), CORNE Adeline (pouvoir Marin DEVILDER), ROBIL Raphael (pouvoir Renaud ENNIQUE), et JANVIER Dominique (pouvoir Ludovic LEFEBVRE).

Etait absent : BOGAERD Eric.

POINT N°06 : Convention Eco pâturage

La Ville souhaite poursuivre l'entretien de ses parcelles libres de grande taille par éco pâturage. Cette pratique ancestrale est, en effet, totalement respectueuse de l'environnement et participe à la préservation de la biodiversité. Elle permet d'éviter le recours à l'entretien mécanique et à l'usage de produits phyto sanitaires. Elle concoure donc ainsi à la réduction de l'empreinte carbone tout en améliorant la qualité des sols par fertilisation naturelle.

De plus, cette pratique induit une maîtrise budgétaire pour la Commune et peut apporter, à un éleveur, une autonomie fourragère synonyme d'économie et d'amélioration qualitative de la pratique agricole. Outre les bienfaits environnementaux, l'accueil d'animaux en ville permet de sensibiliser le public à la préservation de la nature et de le reconnecter à celle-ci. Enfin, l'éco pâturage sert de supports pédagogiques, renforce le lien social entre habitants et anime le territoire.

Le projet reposait précédemment sur une association qui n'a malheureusement pas pu être créée. Les moutons qui paissaient sur les parcelles de la Ville se sont reproduits au point d'être en surnombre et de devoir être alimentés par apports extérieurs. Il est donc paru opportun de contacter des éleveurs ovins. L'un d'entre eux, Monsieur Richard est intéressé par le projet. Il accompagne

le propriétaire actuel pour replacer ses animaux ~~afin de les remplacer par son~~ troupeau qui bénéficie des labels « élevage biologique » et « élevage plein air intégral ». L'éleveur s'engage à respecter des temps de jachère pour permettre le renouvellement des sols. Il adaptera le nombre de bêtes aux surfaces mises à disposition et les gèrera totalement.

La finalisation du projet requiert la signature d'une convention entre les parties afin de définir leurs engagements et responsabilités respectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Renaud ENNIQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.